



Direction Départementale des Territoires  
et de la Mer (DDTM)  
Monsieur le Chef du Service de l'Eau et des  
Risques  
2, rue Jean Richepin  
BP 50909  
66020 Perpignan cedex

Nos réf. : 95d

Perpignan, 29 MAI 2024

**Objet** : avis sur le dossier d'autorisation environnementale de la ZAC « La Caseta » à Ille sur Têt

Monsieur le Chef de Service,

Le bureau de CLE a rendu ces dernières années plusieurs avis concernant la réalisation de la ZAC La Caseta à Ille sur Têt. Aujourd'hui, au regard de l'évolution du contexte hydrologique, des rendements de réseaux et de la productivité des forages d'eau potable, il paraît nécessaire de réévaluer la situation.

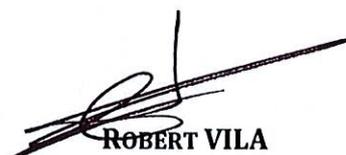
Une des réserves principales de la CLE lors des précédents avis concernait **l'évolution des rendements des réseaux AEP**. Lors du dépôt du premier dossier, le rendement était en effet de 39%. La commune s'est engagée à réaliser des travaux pour atteindre un rendement de 70% à l'horizon 2025. Or le rendement actuel est de seulement 51 %, et la dynamique de progression, si elle existe, semble insuffisante pour espérer atteindre l'objectif. Le projet ne respecte donc pas la règle R2 du SAGE concernant la rationalisation des usages. La CLE souhaite que la commune s'engage à avoir atteint ce rendement de 70% au moment de l'ouverture de la prochaine tranche de la ZAC.

D'autre part, **la situation actuelle de la commune pour l'alimentation en eau de sa population, en contexte de sécheresse, est particulièrement tendue**. Le niveau de la nappe ne permet plus d'utiliser pleinement le principal ouvrage, le puits P3bis. Son exploitation a même dû être arrêtée au printemps 2024. Le forage de secours F4 Rosaret ne permettant pas de satisfaire seul les besoins de la commune, cette dernière a dû recourir à un troisième ouvrage, autorisé de manière exceptionnelle et dérogatoire par l'ARS, pour éviter les ruptures d'alimentation en eau. Aussi, la situation actuelle démontre que l'alimentation en eau potable de la commune n'est pas sécurisée en cas de sécheresse prolongée. Le changement climatique, qui augmentera la fréquence et la durée de ce type d'épisodes de sécheresse, viendra aggraver cette situation déjà tendue.

Au regard de ces éléments, le bureau de la CLE donne **un avis défavorable** à la réalisation de nouvelles tranches de la ZAC La Caseta.

Veuillez croire, Monsieur le Chef de Service, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU



ROBERT VILA